Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260416-2026_A009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Marie Christine MAILLOT.

Nombre de délégués	**22**
En exercice	22
Présents	22
Dont suppléants	5
Dont représentés	0
Votants	**21**
Dont pour	21
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :
M. BERNADET Mickael (suppléant), M. BOURGUINAT Pascal (suppléant), M. CAU-MIL Thierry, Mme CHAUVIN Nathalie (suppléante), Mme DESBARATS SALLES Séverine, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme GARCIA Sarah, M. JEGOU Anthony, Mme KADENBACH Magali (suppléante sans voix délibérative), M. LEPELTIER Gilles, Mme LESPOURCI Mélanie, Mme LONG Sandrine (suppléante), Mme LORENZETTO MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine (avec pouvoir de Mme LOPEZ), Mme MARQUIS Karelle, M. MONSÉGU Michel, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, M. POUBLAN Pierre (Maire sans voix deliberative), Mme TANAY Yohanna, Mme UCHAN Samantha.

Etaient excusés :
Mme BARBÉ Clémence (suppléante), Mme CLABERES Danièle (suppléée par M. BOURGUINAT), M. COUET-LANNES Patrick (pouvoir donné), M. LECHON Sébastien (suppléé par Mme CHAUVIN), M. LESCOLLE Grégory, Mme LOPEZ Inès (pouvoir donné), Mme RODRIGUES Catherine (suppléée par Mme LONG), Mme SECHET (suppléée par M. BERNADET).

Secrétaire de séance : M. JEGOU Anthony

N°2026 A009 : JEUNESSE - CONVENTION POUR LES ATELIERS JEUNES 2026

RAPPORT

Mme la Présidente expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la politique jeunesse intercommunale, la Communauté de communes reconduit les ateliers jeunes en 2026.
Ces ateliers concernent des jeunes de 14 à 17 ans qui peuvent ainsi avoir une première expérience professionnelle et découvrir le monde du travail tout en participant à des missions d'intérêt général sur les communes du territoire de l'intercommunalité.

Les objectifs à atteindre dans le cadre de cette action sont multiples :

- Amener les jeunes à la réalisation d'un projet collectif,

- Favoriser une meilleure insertion des jeunes,

- Faire une prévention du désœuvrement des jeunes lié à la petite délinquance.

Sur le secteur du Syndicat, des communes peuvent être retenues pour organiser un atelier jeunes en 2024, ainsi que le syndicat des écoles de la Région de Garlin.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention qui fixe les modalités d'organisation entre le Syndicat des écoles, la Communauté de communes et les communes (bourse pour les jeunes, achat du matériel nécessaire, refacturation des frais auprès de la commune concernée).

Mme la Présidente donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

DÉCISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE Les termes de la convention à intervenir entre le Syndicat des écoles, la Communauté de communes et les communes concernées,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260416-2026_A009-DE

AUTORISE Mme la Présidente à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à l'organisation de ces ateliers jeunes pour l'année 2026 (versement des bourses aux jeunes, achat de matériel nécessaire, émission d'une facture auprès de la commune concernée).

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Mme MAILLOT Marie-Christine

